



## Claude Balbastre (1724-1799) organiste de Saint-Roch

Bail de location notarié par la Fabrique le 14 novembre 1758

Document inédit, par Loïc Métrope

Le célèbre organiste de Saint-Roch qui se fait entendre dans notre église de 1756 à sa mort voit son décès porté sur les registres le 21 floréal An 7 (10 mai 1799). Il avait son domicile n°181 rue d'Argenteuil, une numérotation prise en application des dispositions de l'Assemblée constituante du 23 novembre 1790 pour la contribution foncière et l'assiette de l'impôt et qui concernaient les maisons situées à l'intérieur des divisions administratives nouvelles. Quelques 48 sections s'étaient substituées aux quartiers et la Section de la Butte des Moulins correspondait au quartier Saint-Roch. Les numéros étaient donnés à chaque article des propriétés comprises dans ladite section. Pour Jeanne Pronteau (*Les Numérotages des Maisons de Paris du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, 1966) : « la pratique était désastreuse, car la numérotation dans une rue pouvait commencer n'importe où et lorsqu'une voie traversait plusieurs sections on pouvait trouver plusieurs fois le même numéro ». L'Empire met fin à l'entreprise révolutionnaire par le décret de 1805 et c'est sur lui que repose le système actuel. Précisons que le n°181 rue d'Argenteuil deviendra le n°41 rue d'Argenteuil situé à la sortie de l'ancien Passage Saint-Roch. Mais, depuis les travaux de 1879 portant sur le prolongement de la rue des Pyramides, la construction des immeubles de rapport...et la destruction de l'ancien clocher (relire *Aujourd'hui, Saint-Roch*, numéros 79 et 80, page 19, oct. Déc. 2014). En 2016, l'ex-passage sortirait 19, rue des Pyramides.

Notre ami Erik Kocevar, historien et musicologue, nous précise que Monsieur Balbastre, né à Dijon en 1724 quitte cette ville le 1<sup>er</sup> octobre 1750 pour s'installer à Paris. Il y reçoit le

meilleur accueil de son illustre compatriote, Jean-Philippe Rameau qui le fait rapidement profiter des grâces de ses protecteurs de la Ferme générale. On entrevoit ici l'influence d'un certain Alexandre Le Riche de La Pouplinière (1693-1762) collectionneur et mécène qui tient Salon de Musique et des Arts sous le règne de Louis XV. Le 21 mars 1755, Claude Balbastre fait ses débuts aux orgues du « Concert Spirituel » à la Chapelle des Tuileries. C'est une institution de concerts autorisée, sous certaines conditions, par l'Académie Royale de Musique qui seule avait le privilège en ce domaine. Monsieur Balbastre succède le 26 mars 1756 à Jean Landrin (1677-1760) aux grandes orgues de Saint-Roch fraîchement élevées depuis 1750 par les Lesclap et achevées par les Clicquot, Facteurs du Roy.

Tout correspond, car nous le retrouvons le 7 mai 1758 en compagnie des Clicquot et des Mondonville comme experts requis par la Fabrique Saint-Roch afin de bien juger de la qualité phonique et musicale de la fonte de 7 cloches commandées à Desprez et Gaudiveau (Archives nationales, Cartulaire de Saint-Roch, LL//919). Cette année 1758 est donc favorable à Monsieur Balbastre qui signe avec la Fabrique Saint-Roch un Bail de logement situé Passage Saint-Roch ; nous sommes le 14 novembre (AN/MC/ET/LXXIX/102). Ce bail est consenti pour neuf années au « Premier organiste du Concert Spirituel et de Saint-Roch pour un loyer annuel de 700 livres » avec prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> avril. C'est un « logement de fonction » qu'il occupera jusqu'à sa mort en 1799. On sait que Jean-Philippe Rameau se loge pour 1 000 livres. Dès lors, Monsieur Claude Balbastre dispose :



Signature de Claude Balbastre.

« d'un appartement au deuxième étage, composé d'une antichambre à cheminée avec un chambranle de pierre de Liais, un retranchement pratiqué dans la dite antichambre, une chambre de compagnie ensuite sur la rue avec vue, cheminée de marbre, un cabinet ensuite, une chambre à coucher avec une cheminée à tablette de marbre, une garde-robe et une sous-pente au-dessus pour coucher un domestique, une chambre servant de cuisine éclairée par un passage et ayant son dégagement par un escalier, plus une autre pièce à cheminée servant de Salle à manger donnant sur le Passage de Saint-Roch, une autre chambre à coucher ensuite à cheminée tirant la vue sur le terrain occupé par M. Grandhomme ayant son dégagement par l'antichambre, un grand grenier cabinet servant de poudrier à côté d'un cabinet d'aisance dans le dessous étage du troisième, et une grande cave à bois ». On sait que M. Grandhomme est l'entrepreneur de la paroisse. Propriétaire de la plupart des terrains alentour, on lui doit notamment la construction de la Maison des Prêtres (actuel 24 rue Saint-Roch) en 1750. ■

Bail la fabrique de f. Roch  
à M. Balbatze

(14. Mars 1788)

Je soussigné présent S. Jean Pierre Sajo  
marchand aroticier à Paris y demurant au coin des  
Rues de Saint Roch, et neuve du petit champ  
paroisse f. Roch, marguillier Comptable de la fabrique de lad. paroisse  
Et Antoine Jaxer Entrepreneur des batiments  
du Roy demurant rue de L'Épée susd. paroisse.  
Ces marguilliers en charge

Lesquels ont euz nom on fait bail à loyer au plus  
d'argent pour neuf années entières à Comptant qui  
commenceront au premier avril mil sept cent cinquante neuf  
et finira led. terme d'ici faire jouir

à S. Claude Balbatze premier organisateur de  
Concours spirituels de Saint Roch, demurant  
à Paris au coin des Rues de Saint Roch  
ou premier acceptant pour lui au dit. titre led.  
Term. durant, Un appartement au deuxième étage  
d'une maison sise, Panage f. Roch, composé d'une  
antichambre à cheminée avec un chambrant de pierre de Liais  
un retranchement gothique dans lad. antichambre  
Une chambre de compagnie ornée sur la rue avec une  
cheminée de marbre, Un Cabinet orné, Une chambre  
à coucher avec une cheminée à tablette de marbre  
Une garde robe et une Soupente au dessus pour coucher  
un domestique, une chambre servan de Cuisine éclairée par  
un panage, et ayant son dégagement par une autre escalier  
Plus une autre pièce à cheminée servan de Salle à manger  
donnant sur le panage de Saint Roch, Une autre  
chambre à coucher ornée à cheminée tirant la vue  
sur le terrain occupé par M. Granthomme ayant son  
dégagement par l'antichambre, un grand grenier, un  
petit cabinet servan de bureau acoté d'un cabinet  
d'aisance dans le demy étage du troisième, et Une

grande Cave aboie,  
Quoy que de tout le poverain de Comports  
proue par led. S. Ballaba jous vend. L'ins au d. titre  
Led. tem. d'urau

Solennel par  
Confession  
S. Ballaba



Ce bail fait moyennant la somme de sept cens  
L'ins pour et par ch. ann. de d. et neuf autres que led. S.  
Ballaba promet et s'oblige baillez et payer aux dits Sieurs  
marquilliers et main dud. S. Sajo Comptable ou en porteurs  
aux quatre termes de l'ann. Accoutumee Egallement  
dun le premier d'Avril et le fera au premier Juillet  
mil sept cens cinquante neuf et ainsi continuer de  
terme en terme jusqu'en fin du present bail qui en fait  
En outre aux charges clauses et conditions suivantes  
que led. S. promet et s'oblige accomplir et  
exécuter sans pover et prétendre aucune diminution  
dud. loyer, de pen. dommages et interest, au cas casus  
de tenir led. L'ins garni de meubler et effets suffisans  
proue sareté dud. loyer, Les entretiens de menuer et  
reparation locatives, souffrir faire les groves quil  
Convindra, payer la taxe personnelle des pauvres  
et autres charges Ville et de police d'un ten locataire  
sous ordinairement tenus, sans pover ou accer ny  
transporter leur droit au present bail sans de  
Comentement en pover et par led. S. marquilliers  
aux quel ils fourniront la grove des présentes  
Jus pover, et sera tenu cloed et enuere par l'ins  
suivant l'usage

Sera Jue pover fait en l'Etat double Entee

parties de l'Etat des lieux y de par nous  
pour etre rendus conformément au d. Etat des lieux  
de présent bail;

Car ainsi à propos de l'execution des présentes  
les parties Cizeu Domicille en leur demeure  
aux quels lieux non obstant promettement  
obligés renouant par la parie à Paris  
en l'année l'an mil sept cent cinquante trois  
Le quatorze Novembre l'an Signé. /

Mullins - F. M. - Dujo

Chary

De Langlard